



Mairie de MERCEY-LE-GRAND

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL Du 8 Juillet 2022

Présents : Mmes Christel ANTOINE, Danièle HENRY, Denise MARSOT, Audeleine MOMY, Nadia NICOLAS, Michèle FICHET, Laure PALAUD, ; Mrs Didier AUBRY, Christophe BONNEFOY, Denis BONNEFOY, Fabien CADOUX, Sébastien LABOURO, Michael LAMBLA, Serge SEGUIN,

Absents excusés : Florian BONNET donne procuration à Nicolas Sébastien LABOURO

Approbation du dernier conseil municipal : voté à l'unanimité

PUBLIITE DES ACTES REGLEMENTAIRES

Le maire rappelle au conseil municipal que les actes pris par les communes (délibérations, décisions et arrêtés) entrent en vigueur dès qu'ils sont publiés pour les actes règlementaires et notifiés aux personnes intéressées pour les actes individuels et, le cas échéant, après transmission au contrôle de légalité.

A compter du 1^{er} juillet 2022, par principe, pour toutes les collectivités, la publicité des actes règlementaires et décisions ne présentant ni un caractère règlementaire ni un caractère individuel sera assurée sous forme électronique, sur le site Internet de la collectivité. Les communes de moins de 3 500 habitants bénéficient cependant d'une dérogation. Pour ce faire, elles peuvent choisir, par délibération, les modalités de publicité des actes de la commune : Soit par affichage ; soit par publication sur papier ; soit par publication sous forme électronique.

Le maire propose au conseil municipal de choisir la publicité des actes règlementaires et décisions ne présentant ni un caractère règlementaire ni un caractère individuel par voie d'affichage (sur panneaux d'affichage de la Mairie)

Ayant entendu l'exposé de Monsieur le maire, et après en avoir délibéré, le conseil municipal DECIDE à l'unanimité D'ADOPTER la proposition du maire qui sera appliquée à compter du 1^{er} juillet 2022.

Questions diverses :

- Point sur les travaux
- Comptes-rendus des réunions communales, intercommunales ;
- Etat-Civil : la procédure de changement de nom peut être faite en Mairie (pour les majeurs)
- Dégel du point d'indice, +3.5 % au 1^{er} juillet 2022
- **Organisation et mise en place des festivités du samedi 16 juillet 2022 :**
 - o 11h inauguration du bâtiment communal et de l'aire de jeux, avec exposition
 - o 22h bal populaire avec feux d'artifices pour la fête nationale
- Recensement de la population : du 19 janvier 2023 au 18 Février 2023, par Emilie CRISTANTE
- Dégradation de chaussée ~~sur~~ de Romain RD16E,
- Retour sur les animations de l'été : tournoi de foot, fête de la musique, exposition éphémère
- **CONGES D'ETE : la mairie sera fermée du 8 au 29 aout 2022**
- **VOLS** = Maison vide pour l'été : vous pouvez prévenir la Gendarmerie de votre absence. N'hésitez pas à noter et signaler tous mouvements suspects.



Le 11 juillet 2022, Le Maire, Didier AUBRY